



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire 2016
6-9 septembre 2016, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
**FNUAP – Programmes de pays
et questions connexes**

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme pour le Honduras

Montant indicatif de l'assistance proposée : 19,9 millions de dollars : 5,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 14,4 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2017-2021)

Cycle : Huit

Catégorie selon la décision 2013/1 : Orange

Montant indicatif de l'assistance proposée

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Domaine de réalisations du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réalisation 1	Santé en matière de sexualité et de procréation	0,5	5,5	6,0
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	0,5	5,4	5,9
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,7	2,0	3,7
Réalisation 4	Dynamique démographique	2,0	1,5	3,5
Programme : coordination et appui		0,8	–	0,8
Total		5,5	14,4	19,9

16-11551 (F) 130716 130716



Merci de recycler



I. Analyse de la situation

1. Le Honduras a une population estimée à 8,5 millions d'habitants, dont 8,6 % d'autochtones et de personnes d'ascendance africaine. Les adolescents et les jeunes (âgés de 10 à 24 ans) représentent 29,8 %, et les personnes âgées de 65 ans et plus, 7 % de la population. Le vaste pourcentage de jeunes est la marque d'un « dividende démographique » : la possibilité au cours des 30 prochaines années de tirer profit d'une population en âge de travailler de plus en plus nombreuse pour contribuer au développement. Au Honduras, le dividende démographique devrait atteindre son sommet en 2045.

2. Malgré la croissance soutenue des 10 dernières années, le Honduras est l'un des pays les plus pauvres et aux plus fortes inégalités de la région. Plus des deux tiers des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté; près de 40 % vivent en situation d'extrême pauvreté. L'inégalité, mesurée à l'aide du coefficient de Gini, est restée stagnante au cours des deux dernières décennies, au-dessus de 0,5, l'un des ratios les plus élevés d'Amérique latine. Les 20 % les plus riches perçoivent près des deux tiers des revenus, et les 20 % les plus pauvres n'en perçoivent que 2,7 %. La pauvreté est quatre fois plus élevée dans les zones rurales qu'en milieu urbain; ce sont les communautés autochtones et d'ascendance africaine qui souffrent le plus des inégalités.

3. Le Gouvernement a pris en mains le Programme de développement durable à l'horizon 2030, alignant son plan stratégique sur les objectifs de développement durable. Le plan stratégique – lié à la vision nationale pour 2010-2038 et au Plan national 2010-2022 – vise à réduire les inégalités et à promouvoir le développement humain. Plusieurs initiatives de politique tendent à renforcer le cadre juridique afin d'améliorer l'accès aux services de santé : a) le Plan multisectoriel de prévention de la grossesse chez les adolescentes; b) la loi relative au système de protection sociale; c) un Plan directeur pour les produits de santé; et d) une stratégie méthodologique pour la planification familiale.

4. Les indicateurs de santé de la sexualité et de la procréation se sont améliorés au cours des 10 dernières années. De 2006 à 2012, le taux de fécondité est tombé de 3,3 à 2,9 enfants par femme. Dans le même intervalle, le taux de prévalence de la contraception a progressé de 56 à 64 %, et le taux de mortalité maternelle a baissé de 108 à 73 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1997 et 2010. Néanmoins, les moyennes nationales masquent de sensibles disparités. L'indice synthétique de fécondité est deux fois plus élevé dans le quintile le plus pauvre que dans le plus riche; parmi les femmes autochtones, il est de 23 % supérieur à la moyenne nationale, et 35 % plus élevé dans les communautés rurales que dans les zones urbaines. La disponibilité et l'accessibilité des produits de santé sont préoccupantes : en 2014, 71,4 % des services de santé ont subi des épuisements de leurs stocks de produits pour au moins une méthode contraceptive, soit une hausse de 48,3% par rapport à 2013. De 2013 à 2014, la disponibilité de sept médicaments prioritaires pour la santé génésique dans les services de santé est tombée de 78,2 % à 63 %.

5. Les adolescents et les jeunes se heurtent à des problèmes du même ordre. Le taux de fécondité est de 101 naissances pour 1 000 adolescentes de 15 à 19 ans, le deuxième pour la région. Entre 2006 et 2012, le pourcentage d'adolescentes qui ont déjà été enceintes est passé de 22 à 24 %. Tout cela est dû en partie à l'insuffisance

de couverture, à la mauvaise qualité de services d'accès facile pour les jeunes, à la disponibilité et à l'accès limités aux produits et services de contraception et à l'inégalité d'accès à l'éducation sexuelle. À 18 %, le besoin insatisfait de contraception des adolescents est de sept points au-dessus de la moyenne nationale pour les femmes. Seuls 29,2% des femmes et 32,6% des hommes âgés de 15 à 19 ans ont une connaissance approfondie du VIH/sida. Le taux net d'inscriptions dans les écoles secondaires reste faible (48,6 %). Le taux de chômage des jeunes est égal au double de la moyenne nationale. Le Honduras se classe parmi les trois pays les plus violents du monde, avec, en 2014, un taux de 68 homicides par tranche de 100 000 habitants. Les jeunes et les adolescents sont touchés de façon disproportionnée par les taux élevés de criminalité et de violence; 30 % des victimes des homicides sont des jeunes de 15 à 24 ans. Le manque de débouchés, l'extrême pauvreté et la violence sont autant de causes de l'émigration des jeunes.

6. La violence à l'égard des femmes, y compris l'agression sexuelle et le féminicide, reste un sujet de préoccupation. Le pourcentage de femmes de plus de 15 ans qui ont été victimes de violence physique au moins une fois dans leur vie est passé de 15 à 27 % entre 2006 et 2012. Le nombre de féminicides est passé de 175 en 2005 à 636 en 2013. Les migrantes, en particulier les filles, sont les plus exposées au risque de sévices sexuels et de violence.

7. Malgré l'augmentation de données statistiques sur les variables sociodémographiques, le pays a besoin d'une collecte, d'une analyse et d'une diffusion accrues de données pour faire face à la persistance des disparités. Les insuffisances d'informations et d'analyse de données sont préoccupantes, en particulier sur la violence sexuelle et la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes. Le pays a besoin d'un système renforcé de gestion de l'information et de coordination des services de production de données pour combler le fossé entre la production de données et la formulation d'une politique étayée, notamment pour la préparation de l'Enquête démographique et de santé de 2017.

8. Le Honduras est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles, en particulier aux ouragans, aux inondations et aux sécheresses. Après la forte sécheresse de 2014 et 2015, 1,3 million d'habitants (soit 15 % de la population) souffrent à présent d'insécurité alimentaire.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. L'évaluation finale du programme de pays (2012-2016) a révélé des progrès sensibles : a) d'importantes contributions à l'élaboration des politiques publiques et des programmes dans les domaines liés à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tels que le Plan multisectoriel de prévention de la grossesse chez les adolescentes et le Plan directeur pour les produits de santé; b) le renforcement des capacités nationales dans les domaines figurant dans le mandat du FNUAP, par la création du Conseil national de la population; et c) une plus grande visibilité des questions liées à la CIPD dans le programme national par de vastes efforts de plaidoyer et de communication.

10. Il ressort des enseignements tirés que : a) des partenariats multisectoriels au plus haut niveau politique favorisent stratégiquement l'inscription des questions soulevées lors de la CIPD dans le programme national; b) il est indispensable de disposer de compétences techniques souples et spécialisées pour favoriser le

renforcement des capacités et les conseils de politique; c) une plus grande coopération avec les organisations des Nations Unies contribue à assurer un plus grand impact; d) il est essentiel d'aligner les ressources humaines et financières sur les objectifs du programme du pays; e) l'efficacité des systèmes de suivi passe par un accord avec le Gouvernement sur les sources de données et les mécanismes institutionnels destinés à la collecte et à l'utilisation des données.

III. Programme proposé

11. Le programme 2017-2021 proposé pour le pays est conforme à la Vision nationale 2010-2038; au Plan national 2010-2022; au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2021; au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Programme d'action de la CIPD. Tenant compte des conclusions et des enseignements tirés du cycle précédent, ce programme a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, la société civile et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, y compris les institutions des Nations Unies.

12. Conformément au Programme 2030, ce programme : a) appuiera les efforts consacrés par le Gouvernement à combattre les inégalités; b) tendra à favoriser une société pacifique et inclusive, exempte de peur et de violence; c) protégera les droits de l'homme; et d) s'efforcera de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En adoptant une approche globale, le FNUAP favorisera l'accès de tous aux services de soins de santé sexuelle et procréative, traitera des problèmes de la grossesse chez les adolescentes et de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et contribuera à prévenir la violence à l'égard des femmes. Il concentrera son attention sur les besoins des populations souffrant le plus de l'exclusion et de la marginalisation, y compris des femmes et des filles pauvres des zones rurales et des populations autochtones et d'ascendance africaine, en mettant particulièrement l'accent sur les adolescents et les jeunes. Le FNUAP appliquera trois stratégies dominantes : le plaidoyer et la concertation; la gestion des connaissances et le renforcement des capacités. Il renforcera la formulation et la mise en œuvre de politiques fondées sur des réalités en favorisant le renforcement des capacités des titulaires de droits et des organes de protection des droits de l'homme.

A. Réalisation 1 : Santé en matière de sexualité et de procréation

13. Produit 1 : Renforcement des capacités nationales afin d'améliorer l'accès à des services de planification familiale, afin de répondre aux normes en matière de droits de l'homme, en particulier pour les adolescents et les jeunes, y compris dans des cadres humanitaires. Ce programme contribuera à réduire les écarts dans l'accès aux contraceptifs et aux médicaments d'importance vitale pour la mère et à renforcer les capacités nationales de planification familiale intégrée à l'appui des services de santé maternelle et de lutte contre le VIH. Il permettra : a) d'offrir des conseils de politique au Ministère de la santé pour la formulation et l'adoption de politiques et de protocoles de santé sexuelle et procréative fondés sur les droits de l'homme et culturellement délicats; b) de renforcer les capacités de mise en œuvre du Plan directeur du Ministère de la santé pour les produits de santé, de renforcer la chaîne d'approvisionnement, d'actualiser la liste des médicaments essentiels et d'améliorer l'aptitude des systèmes logistiques et d'information et de suivre les

disponibilités; c) de promouvoir le plaidoyer aux niveaux national et sous-national afin d'assurer la prestation en temps voulu et sans interruption des services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale et la fourniture de médicaments d'importance vitale pour les mères; d) de renforcer les connaissances et les compétences des prestataires de soins de santé en matière de planification familiale, de promouvoir des modèles complets de soins de santé pour les adolescents et les jeunes; e) d'établir des services adaptés aux besoins des adolescents dans les écoles afin d'accroître leur accès à des services de soins de santé sexuelle et procréative; f) de dispenser une assistance technique à l'Institut de sécurité sociale afin de renforcer le programme de planification familiale; et g) de renforcer les capacités du Ministère de la santé pour la mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux pour la santé reproductive dans les situations humanitaires.

B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

14. Produit 1 : Aptitude accrue des institutions gouvernementales et des jeunes à plaider pour l'incorporation des droits de l'homme et des besoins des adolescents et des jeunes, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive et d'éducation sexuelle, dans les lois, politiques et programmes nationaux. Ce programme traitera les questions concernant les jeunes selon des approches multisectorielles exhaustives incorporant la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, la violence et le manque de possibilités dont souffrent les adolescents et les jeunes, leur famille et leurs communautés. Il tendra : a) à promouvoir un dialogue, un plaidoyer et des alliances stratégiques fondés sur des faits pour établir des cadres juridiques sur les droits en matière de sexualité et de procréation des adolescents et les jeunes, en particulier pour la prévention de la grossesse chez les adolescentes; b) à promouvoir des programmes inclusifs de nature à permettre la participation des adolescents et des jeunes à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques et des programmes concernant leur plein développement, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive; c) à renforcer les aptitudes aux niveaux national et local à mettre en œuvre une éducation sexuelle approfondie dans l'enseignement formel et informel, par des programmes soigneusement adaptés aux cadres scolaires et communautaires; d) à associer les autorités locales, les parents et les dirigeants communautaires au dialogue social sur la santé sexuelle et reproductive et les droits; e) à apporter un appui technique aux administrations locales pour la conception et la mise en œuvre de programmes de prévention de la violence afin d'établir une culture de paix pour les adolescents et les jeunes et de favoriser l'esprit d'entreprise, l'emploi et le développement des compétences nécessaires à la vie courante.

C. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

15. Produit 1 : Renforcement de l'aptitude des institutions gouvernementales et de la société civile à promouvoir les droits liés à la procréation et à combattre la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence sexuelle à l'égard des jeunes filles et des adolescentes, y compris dans des cadres humanitaires. Se fondant sur le Plan national contre la violence à l'égard des femmes 2012-2022 et sur le programme gouvernemental « *Ciudad Mujer* », le FNUAP appuiera la mise en œuvre d'un modèle complet de soins pour les survivantes d'actes de violence sexiste par une coordination inter-institutions aux niveaux national et local : a) il facilitera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de protocoles nationaux pour la prévention et la répression de la violence sexiste, y compris de la violence

sexuelle, et pour l'aide aux victimes; b) il appuiera la création d'un système intégré d'information pour suivre la réponse aux actes de violence à l'égard des femmes, en particulier à la violence sexuelle; c) il renforcera les capacités de plaidoyer de la société civile en faveur des droits en matière de sexualité et de procréation, assurera un contrôle social et participera activement à une réponse multisectorielle afin de prévenir la violence à l'égard des femmes; d) il favorisera les campagnes de communication sur les droits en matière de sexualité et de procréation et l'égalité des sexes, y compris sur une masculinité non-violente e) il produira la connaissance et des preuves des actes de violence de violence sexuelle à l'égard des jeunes filles et des adolescentes, de leurs causes et de leurs liens avec la grossesse chez les adolescentes; et f) il facilitera l'exécution de budgets tenant compte des différences entre les sexes par les administrations locales.

D. Réalisation 4 : Dynamique démographique

16. Produit 1 : Renforcement de la capacité nationale de création, d'analyse, d'utilisation et de diffusion de données ventilées de grande qualité sur les questions de population et de développement afin d'élaborer des politiques fondées sur des faits sur les inégalités sociodémographiques, y compris dans des contextes humanitaires. À travers le Conseil national de la population utilisé comme plateforme multisectorielle, le programme renforcera la coordination afin d'établir un lien entre les données produites et les politiques et d'accroître l'influence du Programme d'action de la CIPD. Le FNUAP : a) dispensera une assistance technique à l'observatoire démographique de l'Université nationale autonome du Honduras afin de lui permettre de concevoir, financer et effectuer des travaux de recherche fondés sur les faits pour la formulation de politiques, la conception de systèmes d'information et la création de synergies avec les institutions gouvernementales et la société civile; b) dispensera une assistance technique au Conseil national de la population pour la mise en œuvre de la Politique nationale en matière de population; c) aidera le système national de statistique à concevoir et mettre en œuvre des outils de collecte et d'analyse de données aux niveaux national et local afin de suivre la réalisation des objectifs de développement durable; d) améliorera l'établissement des systèmes d'enregistrement des statistiques de l'état civil aux niveaux national et local; e) encouragera le plaidoyer et le renforcement des capacités au sein du système national de gestion des risques pour favoriser l'utilisation d'outils normalisés de collecte de données sociodémographiques dans les situations humanitaires; et f) encouragera l'utilisation de données démographiques pour mesurer l'impact de la dynamique démographique.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

17. Le FNUAP et le Gouvernement, à travers le Ministère des affaires étrangères et la coopération internationale, assureront la gestion et le suivi du programme conformément aux politiques et procédures du Fonds, utilisant des cadres de gestion et de responsabilités fondés sur les résultats. L'exécution par l'entremise de partenaires est la formule jugée préférable au niveau national.

18. Le FNUAP appliquera les procédures opératoires standard des Nations Unies et utilisera l'approche harmonisée pour les transferts de fonds. Dans la mesure du possible, le FNUAP élaborera des programmes et activités en commun – avec l'UNOPS et l'OMS/OPS sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, l'UNICEF sur les problèmes de grossesse chez les adolescentes et l'élimination du mariage d'enfants, ONU-Femmes sur les budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'OIM et le HCR sur les migrations, l'ONUSIDA sur la prévention du VIH et l'OCHA sur les affaires humanitaires.

19. Le FNUAP continuera de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources; il favorisera les partenariats multisectoriels stratégiques avec le Gouvernement, les organisations de la société civile et l'université afin de mobiliser des appuis, et associera à son action le secteur privé et les donateurs afin d'obtenir les résultats souhaités.

20. Le bureau du pays comprendra un Représentant résident, un représentant assistant, un directeur des opérations, un personnel de programme et un personnel administratif. Il recherchera un appui technique, y compris la coopération Sud-Sud, du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du siège du FNUAP.

21. En cas d'urgence, le FNUAP pourra, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer certaines activités, en particulier certaines mesures vitales, pour répondre aux situations humanitaires.

Cadres de résultats et d'allocation des ressources pour le Honduras (2017-1021)

Priorité nationale : Un Honduras exempt d'extrême pauvreté, éduqué et sain, doté de systèmes consolidés de protection sociale

Réalisation énoncée dans le PNUAD : Les populations vulnérables des municipalités prioritaires ont accès à des services de santé complets et de qualité, du point de vue des déterminants de la santé.

Indicateur : Pourcentage de femmes (âgées de 15 à 49 ans) dont la demande de méthodes contraceptives modernes est satisfaite. *Niveau de référence* : 76; *Niveau cible* : 80

Réalisation énoncée dans le plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : Santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p>les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence de la contraception <i>Niveau de référence</i> : 73 %; <i>Niveau cible</i> : 80 % Proportion de la demande de contraception satisfaite; <i>Niveau de référence</i> : 89 %; <i>Niveau cible</i> : 92 % Pourcentage de points de prestation de services qui n'ont pas eu d'épuisement de leurs stocks de contraceptifs au cours des six derniers mois <i>Niveau de référence</i> : 15.7 %; <i>Niveau cible</i> : 90 % 	<p>Produit 1 : Renforcement de la capacité nationale d'amélioration de l'accès à des services de planification familiale de grande qualité répondant aux normes en matière de droits de l'homme, en particulier pour les adolescents et les jeunes, y compris dans des contextes humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du système logistique fonctionnel d'information de gestion du Plan directeur pour les produits de santé afin d'améliorer les prévisions et le suivi des approvisionnements en produits de santé en matière de procréation, y compris de médicaments maternels vitaux <i>Niveau de référence</i> : Non; <i>Niveau cible</i> : Oui Nombre de prestataires de soins de santé ayant reçu une formation sur des protocoles de planification familiale répondant à une approche fondée sur les droits de l'homme, adaptée à l'âge et tenant compte de sensibilités culturelles <i>Niveau de référence</i> : 545; <i>Niveau cible</i> : 1 145 Nombre d'institutions disposant des moyens de mettre en œuvre l'ensemble initial de services minimums en début de crise <i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Niveau cible</i> : 2 Nombre de services scolaires adaptés aux besoins des adolescents qui dispensent des services intégrés de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence</i> : 6; <i>Niveau cible</i> : 20 	<p>Ministères de la santé; de l'éducation, Institut de sécurité sociale; organisations de la société civile</p>	<p>6,0 millions de dollars (\$0,5 million sur les ressources ordinaires et 5,5 millions sur d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Un Honduras exempt d'extrême pauvreté, éduqué et sain, doté de systèmes consolidés de protection sociale

Réalisation énoncée dans le PNUAD : Les populations vulnérables et les adolescents des municipalités prioritaires ont accès à une éducation inclusive et de qualité aux niveaux pré-primaire, primaire et secondaire; les populations vulnérables des municipalités prioritaires ont accès à des services de santé complets et de qualité, du point de vue des déterminants de la santé.

Indicateur : Pourcentage de grossesses chez les adolescentes; *Niveau de référence* : 24; *Niveau cible* : 22

Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation

Indicateur de résultats :

- Pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes (15-19 ans) qui *identifient* correctement les moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et qui *rejettent* les principales idées fausses au sujet de la transmission du VIH

Identifient : Niveau de référence (femme/homme) : 62,4/77,4; Niveau cible : 70/85

Rejettent : Niveau de référence (femme/homme) : 40,9/32,6; Niveau cible : 50/40

Produit 1 : Augmentation de l'aptitude des institutions gouvernementales et des jeunes à plaider pour l'incorporation des droits de l'homme et des besoins des adolescents et des jeunes, y compris en matière de santé sexuelle et procréative et d'éducation sexuelle approfondie dans les lois, politiques et programmes nationaux

- Nombre de programmes participatifs qui préconisent un accroissement des investissements dans les adolescents et les jeunes marginalisés dans les politiques et programmes de développement et de santé

Niveau de référence : 0; *Niveau cible* : 1

- Nombre d'établissements formels et non formels qui mettent en œuvre des programmes spécialisés et adaptés d'éducation sexuelle conçus par le FNUAP

Niveau de référence (établissements formels) : 1;

Objectif : 2

Niveau de référence (établissements non-formels) : 1; *Niveau cible* : 2

Ministères du développement et de l'inclusion sociale; de la santé, de l'éducation; Directions de: la jeunesse; de l'enfance, de l'adolescence et de la famille; Commissaire national aux droits de l'homme; Institut de sécurité sociale; Institut national de formation professionnelle; municipalités; organisations de la société civile

5,9 millions de dollars (0,5 million sur les ressources ordinaires et 5,4 millions sur d'autres ressources)

Priorité nationale : Un Honduras qui se développe démocratiquement, dans la sécurité et sans violence

Réalisation énoncée dans le PNUAD : La population du Honduras, en particulier la population vulnérable des municipalités à forte incidence de violence et de crime, améliore sa sécurité publique et son accès à la justice, avec présence et coordination entre institutions d'État et une large participation des citoyens.

Indicateur : Taux d'homicide, ventilé par sexe et par âge. *Niveau de référence* : 79 pour 100,000; *Niveau cible* : 40 pour 100,000

Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée

Indicateur de réalisation :

- Un plan national pour l'égalité des sexes qui englobe des droits de procréation assortis d'objectifs spécifiques et d'allocations budgétaires nationales

Niveau de référence : 1;

Niveau cible : 1

Produit 1 : Renforcement de l'aptitude des institutions gouvernementales et de la société civile à promouvoir les droits liés à la procréation et à combattre la violence sexiste, en particulier la violence sexuelle à l'égard des jeunes filles et des adolescentes, y compris dans des contextes humanitaires

- Nombre de normes et de protocoles établis ou harmonisés pour répondre à la violence à l'égard des femmes

Niveau de référence 1; Niveau cible : 3

- Nombre d'organisations de la société civile appuyées par le FNUAP qui préconisent et appliquent un mécanisme de suivi social des droits en matière de sexualité et de procréation

Niveau de référence : 6; *Niveau cible* : 9

- Système intégré d'information pour le suivi de la violence à l'égard des femmes, en particulier de la violence sexuelle, établi avec l'appui du FNUAP

Niveau de référence : Non; *Niveau cible* : Oui

Ministères de la santé, de l'éducation, de la sécurité; Institut de la femme; Commissaire national aux droits de l'homme; Procureur général; la Justice; les municipalités; et les organisations de la société civile

33,7 millions de dollars
(1,7 million sur les ressources ordinaires et 2,0 millions sur d'autres ressources)

Priorité nationale : Mettre en place un État moderne, transparent, responsable, efficace et compétitif

Réalisation énoncée dans le PNUAD : La population vulnérable des municipalités prioritaires jouit d'un meilleur exercice de ses droits civils et politiques, grâce à des institutions plus efficaces, inclusives et transparentes, et à une participation large et efficace des citoyens.

Indicateur : Pourcentage d'application des recommandations du système universel des Nations Unies et du Système interaméricain

Réalisation 4 : Dynamique démographique

les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes

Indicateur de réalisation :

- Collecte, analyse et diffusion des données d'une enquête auprès des ménages qui permet d'estimer les principaux indicateurs de population et de santé génésique

Niveau de référence : 1;

Niveau cible : 1

Produit 1 : Renforcement de l'aptitude nationale à engendrer, analyser, utiliser et diffuser des données de qualité ventilées sur les questions de population et de développement pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des faits sur les inégalités sociodémographiques, y compris dans des contextes humanitaires

- Nombre d'institutions nationales utilisant des données et des faits tirés de l'analyse de la situation de la population

Niveau de référence : 0; Niveau cible : 7

- Nombre de bases de données contenant des données démographiques accessibles aux utilisateurs à travers des plateformes sur l'Internet qui facilitent la détermination des disparités sociodémographiques.

Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1

- Politique démographique nationale approuvée et actualisée avec l'aide du FNUAP

Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui

Ministères des droits de l'homme, de la justice, de l'intérieur et de la décentralisation; Institut national de la statistique; Association des municipalités; Commission permanente of contingences; Université nationale autonome du Honduras; Secrétariat à la coordination générale du gouvernement; université

3,5 millions de dollars (2,0 millions sur les ressources ordinaires et 1,5 million sur d'autres ressources)

_____ Total (coordination du programme et assistance): 0,8 million de dollars sur les ressources ordinaires